

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de **DOURDAN**

du Conseil Municipal du 29 juin 2018

Nomenclature N°7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018065

Présents : 24

Votants : 32

Objet : Garantie d'emprunt à la SOVAL

Le 29 JUIN 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 JUIN 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Farid GHENNAM a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Luc TURNER a donné pouvoir à Catherine AUBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Béatrice CROS, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Annie SARRAN, Romain VITEAU a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Catherine AUBERT :

La société d'HLM du Val de seine, SOVAL, sollicite la commune de DOURDAN afin d'obtenir une garantie d'emprunt pour un prêt libre bancaire qu'elle se propose de contracter auprès de La Banque Postale tendant à financer l'acquisition et des travaux de réhabilitation thermique de la résidence « Les Chevreuils » sise allée des Renards à Dourdan partie du patrimoine de Coopération et famille. Le montant total de l'opération est de 6 732 860 €.

La garantie sollicitée porte sur un emprunt d'un montant de 5 588 000 € (cinq millions cinq cent quatre-vingt-huit mille euros).

Par délibération n°1993-124 du 3 novembre 1993, la commune avait accordé sa garantie à la SAPE pour la construction de la résidence des chevreuils (47 logements PLA et 58 logements foyers) pour un montant de 35 700 000 francs, soit 5 442 430 euros.

En 2011, la commune avait déjà été amenée à délibérer (délibération n°2011-057 en date du 21 juin 2011), la SA HLM Coopération et famille ayant reçu en apport l'actif et le passif de la SAPE. A ce jour, l'encours de dette de garanti par la commune s'élève encore à environ 2,5 millions d'euros (2 prêts).

La commune, ne pouvant garantir la même opération 2 fois, s'est rapprochée du GIE Logement français dont fait partie Coopération et famille. Il a été indiqué que dans le cadre de la vente du patrimoine, l'ensemble des encours sera soldé. Le remboursement anticipé interviendra concomitamment à la signature de l'acte de vente qui doit intervenir mi-juin.

Après avoir étudié et contrôlé les dispositions réglementaires encadrant la possibilité donnée aux communes de garantir l'emprunt souscrit par la SOVAL, pour l'acquisition et les travaux de réhabilitation thermique des logements de la résidence Les Chevreuils, il est proposé d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 100% pour le remboursement de l'emprunt.

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2252-1 et L2252-2,

Vu la demande formulée par la Société d'HLM du Val de Seine, SOVAL, de garantie communale pour un emprunt d'un montant de 5 588 000 € (cinq millions cinq cent quatre-vingt-huit mille euros) destiné à l'acquisition et les travaux de réhabilitation thermique des logements de la résidence Les Chevreuils,

Vu le contrat de prêt n°LBP-00004265 en annexe signé entre SOVAL Entreprise Sociale Pour L'habitat Du Val De Seine et La Banque Postale le 04 juin 2018,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 20 juin 2018,

Considérant le bien fondé de cette opération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'accorder** la garantie communale à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt 5 588 000 € (cinq millions cinq cent quatre-vingt-huit mille euros) que la Soval souhaite contracter auprès de la Banque Postale.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et la réhabilitation thermique de la résidence Les Chevreuils partie du patrimoine de Coopération et famille.

Les caractéristiques du prêt consenti par la Banque Postale sont mentionnées ci-après :

- Montant du prêt : 5 588 000 €
- Durée : 30 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0,05% du montant du prêt
- Taux d'intérêt : 2,03%
- Amortissement : échéances constantes

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du contrat de prêt augmentée d'un délai de 3 mois et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le contrat de prêt n°LBP-00004265 signé entre SOVAL Entreprise Sociale Pour L'habitat Du Val De Seine et La Banque Postale est joint en annexe.

- **d'engager** en cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Banque Postale au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements,
- **d'engager** la commune, pendant toute la durée de ce prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le **10 JUIL. 2018**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET

